

DELIBERATION

Relative à la modification et à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Point de l'ordre du jour :

Modification et approbation du règlement intérieur du conseil d'administration

Vu l'exposé des motifs évoqué en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

article unique Le conseil d'administration du Crous de Reims adopte son règlement intérieur conformément au texte annexé

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 8

Abstentions :

Pour : 25

Contre :

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau

